

Image not found or type unknown



Paiement d une facture non justifier

Par **testmonthly**, le **19/01/2010** à **09:09**

Bonjour, j'ai changé d'opérateur téléphonique il y a un mois et mon précédent contrat devait se terminer le 17 janvier. Cependant en septembre une offre de l'opérateur sfr m'a été offerte pour un renouvellement. Ayant dit oralement et n'ayant pas signé de contrat. En cas de portabilité devrais-je payer les mois restants ou je n'ai rien à payer à mon ancien opérateur.